

RAPPORT DE MISSION/ MISSION REPORT

Dr Bernard Vallat, Directeur général

Genève (Suisse)

Dates de la mission/Dates of the meeting : 4-5 juillet 2006

Objet de la mission / aim of the meeting:

- Participation à la réunion annuelle de la Commission du *Codex Alimentarius* (CCA).
- Contacts bilatéraux avec l'OMS.
- Participation au groupe de travail du Codex sur l'antibiorésistance.

Autres participants / Other participants (personnel de l'OIE)

- Dr Willem Droppers, Chargé de mission
- Dr Francesco Berlingieri, Adjoint à la Chef du Service Commerce international

Résumé et conclusions / Summary and conclusions:

Les Dr Droppers et Berlingieri qui ont assisté pendant toute la semaine à la réunion du CCA prépareront un rapport de mission distinct, évoquant notamment les modifications de certains textes adoptés pendant la semaine et amendés en séance à la demande de l'OIE.

Les responsables de la Commission (Président, Vice-présidents, Secrétaire général) ont bien aménagé le programme (très chargé) pour que je puisse prononcer mon discours pendant mon bref passage à Genève. Ce discours figure en annexe. Il insiste sur les principales demandes de l'OIE concernant l'introduction de références formelles aux normes de l'OIE dans certaines normes du Codex (traçabilité, certification, antibiorésistance) et remercie la Commission d'avoir accepté les propositions de l'OIE concernant les normes de traçabilité.

J'ai également participé pendant la soirée au Groupe de travail chargé de rédiger les termes de référence de la « Task Force sur l'antibiorésistance » qui sera proposée pour création pendant la semaine et qui sera hébergée par la Corée.

La réunion a été très tendue et les positions prises par l'OIE presque toujours mises en minorité. La stratégie de l'OIE était d'obtenir des références très claires sur les normes de l'OIE déjà existantes et de restreindre le champ de la « Task Force » aux risques liés aux produits alimentaires en le déconnectant de la phase de production.

Ces objectifs n'ont été que partiellement atteints mais les formulations des compromis autoriseront les observateurs de l'OIE siégeant dans la « Task Force » à faire valoir des interprétations appropriées des termes de référence (les T.R adoptés figureront au rapport de mission de WDr et de FB).

Une réunion bilatérale a été organisée par l'OMS en marge de la CAC. par Mme Weber-Mosdorf, Directrice générale adjointe de l'OMS et J. Schlundt, Directeur de l'Unité « Food Safety and zoonoses ». Les discussions ont porté sur la gouvernance du GLEWS. L'OIE et l'OMS se sont accordés pour que le Secrétariat du GLEWS soit réparti équitablement entre les trois Organisations (points focaux) et non entièrement concentré dans une seule Organisation, les questions de pure logistique pouvant être assurées par le point focal de la FAO (par exemple, gestion de la base de données qui recueille les informations issues des 3 Organisations).

Il a été convenu de discuter sur ces bases le projet d'Accord et d'aborder également la négociation commune avec l'aide canadienne. J'ai fait valoir la difficulté pour l'OIE de recevoir des fonds à travers l'OMS et non directement par le bailleur. L'OMS consultera les spécialistes sur ce sujet pour vérifier les mécanismes utilisables.

J'ai mentionné dans ce cadre l'existence du Comité-Conseil du Fonds Mondial OIE pour lequel une invitation, restée sans réponse, a été envoyée à Margaret Chan (une copie sera faite à Mme Weber-Mosdorf).

Conclusions et suites à donner / Conclusions and Follow-up:

- Préparer le dossier GLEWS (y compris le rapport de la dernière réunion à Paris) pour la réunion du 18 juillet 2006 à Genève (KBJ, DCh).
- Envoyer copie de l'invitation faite à Mme Chan pour le Comité-Conseil à Mme Weber-Mosdorf (JLA).
- Recueillir le rapport final adopté concernant les termes de référence de la « Task Force antibiorésistance » et informer le Centre collaborateur et les Laboratoires de référence concernés de l'OIE (WDr, FB, EEV).
- Préparer une lettre de remerciement au Président, Vice-président et au Secrétaire général de la CCA (FB, WDr).

P.J : Discours du Directeur général à la CCA

Diffusion : Directeur généraux adjoints, Chefs de Service et adjoints, A. Dehove, Chargé(e)s de mission, S. Bègue, M. Teissier, M. Zampaglione, Représentants régionaux, R. Abila, S. Forman, C. Planté, A. Thiermann

Allocution du Directeur Général de l'OIE
à la 29^e Session de la Commission du *Codex Alimentarius*
Genève – Juillet 2006

Monsieur le Président,
Monsieur le Secrétaire,
Mesdames et Messieurs les membres des Organisations
Mesdames et Messieurs les Délégués,

Je voudrais d'abord remercier les organisateurs d'avoir bien voulu m'inviter et de me donner la possibilité de m'exprimer brièvement devant vous au nom de notre organisation, l'OIE. Je remercie également la FAO et l'OMS.

Je voudrais aussi au nom de l'OIE et en mon nom personnel féliciter le Président, Dr Claude Mosha, et les Vice-présidents pour l'excellent travail accompli jusqu'ici. Nous espérons que tous les membres de la Commission du Codex partagent notre perception positive de cette collaboration qui s'améliore chaque année.

J'aimerais vous signaler l'existence d'un document récapitulatif préparé par l'OIE pour vous illustrer les points d'intérêt et de coopération entre le *Codex Alimentarius* et l'OIE. Il vous a déjà été distribué sous le libellé : CAC/29 INF/4.

Conscient de l'utilité du cadre normatif commun entre nos deux organisations mis en place par l'Organisation mondiale du commerce, l'OIE souhaite formaliser plus clairement sa collaboration avec la CCA.

Cette collaboration devrait être facilitée par le fait que pratiquement tous les Pays Membres de l'OIE sont également Membres de la CCA. L'OIE souhaite encourager les Délégués de la CCA à faciliter une coordination et un dialogue permanent avec les Délégués de l'OIE de leur pays pour les questions d'intérêt commun en matière de santé animale et de sécurité sanitaire des aliments. A ce titre, une liste exhaustive des Délégués de vos pays auprès de l'OIE vous a été distribuée.

La CCA a franchi une étape importante, lors de sa 28^e session, en adoptant les «LIGNES DIRECTRICES POUR LA COOPERATION ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES DANS L'ELABORATION DES NORMES ET TEXTES APPARENTES» et aussi en approuvant la recommandation formulée par le Comité exécutif à sa 58^e session, visant à renforcer la collaboration entre le Codex et l'OIE. Ces étapes importantes ouvrent le chemin à suivre pour une meilleure coopération entre les deux organisations sœurs.

Les Pays Membres de l'OIE m'ont donné le mandat pour constituer un Groupe de travail de l'OIE sur la SECURITE SANITAIRE DES ALIMENTS D'ORIGINE ANIMALE PENDANT LA PHASE DE PRODUCTION afin de favoriser la coordination des actions de la CCA et de l'OIE. Actuellement, ce Groupe compte parmi ses membres le Secrétaire général de la CCA, le Président du Comité du Codex pour l'hygiène de la viande, le Directeur du Département de sécurité sanitaire des aliments de l'OMS, le Directeur du service de la santé animale de la FAO ainsi que des experts des Pays Membres de l'OIE.

Comme vous le savez, une des fonctions du Groupe de travail consiste à aider l'OIE à définir plus précisément sa politique en matière d'élaboration des normes destinées à protéger les consommateurs contre les dangers d'origine alimentaire imputables aux animaux, au stade de leur production à la ferme. Le Groupe de travail a tenu sa 5^e réunion au mois de Janvier 2006. Un rapport de synthèse est présenté dans le document récapitulatif soumis par l'OIE pour votre présente réunion.

L'OIE a entériné son quatrième Plan stratégique couvrant la période 2006 - 2010 et salue les travaux de la CCA sur son PROJET DE PLAN STRATÉGIQUE pour la période 2008-2013 en particulier en ce qui concerne L'OBJECTIF 4: « PROMOUVOIR LA COOPERATION ENTRE LE CODEX ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES INTERGOUVERNEMENTALES PERTINENTES » car il s'accorde bien avec les objectifs de l'OIE. Il est important que nous continuions à travailler ensemble pour trouver les solutions devant conduire à un accord formel entre nos deux organisations sœurs.

L'OIE a d'ores et déjà apporté sa contribution à l'élaboration du Code d'Usages pour une Bonne Alimentation Animale, au projet de Code d'usages en matière d'hygiène de la viande et à l'avant-projet de Code d'usages visant à réduire et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens.

Plus récemment l'OIE a contribué notamment:

- au CCFICS pour ses travaux sur la certification et la traçabilité;
- au CCRVDF pour les besoins à satisfaire pour l'enregistrement des médicaments vétérinaires;
- au CCMMP pour l'élaboration de « AVANT-PROJET DE MODÈLE DE CERTIFICAT D'EXPORTATION POUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS ». J'aimerais, saisir l'occasion pour souligner l'excellent esprit de collaboration qui a animé le débat du Comité et qui a permis de faire avancer les travaux sur le modèle de certificat. Ce Comité a notamment saisi l'importance d'une approche globale, de la production à la distribution, dans le contrôle des risques sanitaires pour les aliments. Cet avant-projet donne la possibilité de préparer un certificat UNIQUE pour les produits laitiers qui tiennent compte à la fois des risques de santé animale et de santé publique. Ceci a été fait en insérant une référence aux normes de l'OIE, donc sans sortir du mandat du Codex. L'OIE se réjouit que la CCA ait adopté ce texte à l'étape 5.

Nous estimons qu'il est essentiel de poursuivre l'amélioration de cette coopération afin de favoriser la mise en place coordonnée des actions prioritaires suivantes :

- Identification et traçabilité des animaux : nous accueillons favorablement la finalisation du texte préparé par le CCFICS sur l'avant-projet de PRINCIPES APPLICABLES A LA TRAÇABILITE/TRAÇAGE DES PRODUITS. Je voudrais accentuer l'importance d'une approche coordonnée entre la CCA et l'OIE sur un sujet dont l'importance s'étend sur toute la chaîne de production des aliments, il est donc essentiel de créer des liens entre la phase de production et les produits finaux. L'OIE regrette que la CCA n'ait pas encore créé un lien formel entre l'identification des animaux vivants et la traçabilité des produits en faisant une référence spécifique aux normes internationales de l'OIE et de la CIPV (IPPC). Il est en effet essentiel d'établir un pont formel entre l'identification des animaux vivants et la traçabilité des produits.

- Certification : l'OIE doit travailler avec la CCA et le CCFICS pour réviser les normes internationales existantes en vue d'en optimiser l'harmonisation pour aboutir à des certificats couvrant toutes les phases de production d'un produit. Ceci est une étape importante pour simplifier les procédures administratives et promouvoir les pratiques loyales dans le commerce alimentaire.
- Résistance aux antimicrobiens : suivi des travaux de la CCA, du CCRVDF et de l'OIE. En outre, suite aux recommandations de la conférence d'Oslo approuvées par l'OMS, la FAO, l'OIE et tous les participants, l'OIE considère encore que la proposition de créer une Task Force jointe Codex/OIE sur la question de la résistance aux antimicrobiens est toujours pertinente, ainsi que l'ont souligné plusieurs membres du Codex, et qu'il ne faudrait pas que des questions de procédure créent des obstacles inutiles qui pourraient susciter des inquiétudes pour la santé publique.
- Bonnes pratiques d'élevage : révision en cours du projet de guide en collaboration avec la FAO et en prenant en compte tous les travaux déjà effectués.
- Salmonellose et autres maladies d'origine alimentaire liées à la production animale : prise en compte des travaux du CCFH et de ceux de l'OMS sur la réduction du risque de salmonellose. L'OIE est en train de mettre en place un groupe d'experts pour préparer des projets de normes sur la salmonellose chez les volailles. Ce groupe d'experts se penchera sur la préparation de normes de surveillance et de contrôle des pathogènes au niveau de la production.
- Alimentation animale : l'OIE vient de créer un groupe d'experts pour l'élaboration des normes sur l'alimentation animale qui tiendra compte des dispositions existantes de l'OIE et du Codex et travaillera notamment sur le contrôle des pathogènes dans ce domaine.

Finalement j'aimerais attirer votre attention sur le fait que l'OIE a tenu sa 74^{ème} Session générale du 21 au 26 mai 2006. La Session générale désigne la réunion annuelle du Comité international de l'OIE rassemblant tous les Délégués de ses Pays Membres, qui se prononcent, par vote, sur les propositions de normes internationales élaborées au sein de l'OIE. Le Comité international de l'OIE a adopté la Résolution N°XXII portant sur la sécurité sanitaire des aliments d'origine animale pendant la phase de production, laquelle donne des indications sur les actions à court terme qu'entreprendra l'OIE dans ce domaine. Cette Résolution vous a été aussi diffusée à titre d'information.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres des Délégations, je vous remercie à nouveau de m'avoir donné la parole et vous exprime la détermination de l'OIE à poursuivre et renforcer notre collaboration avec la CCA.